



**FICHE SITE**  
**site classé**  
**76 207 000**

**LE DOMAINE DE MALVOISINE  
A CROISY-SUR-ANDELLE, ELBEUF-SUR-ANDELLE,  
LE HERON, MORVILLE-SUR-ANDELLE**

**Liste des communes concernées :** CROISY-SUR-ANDELLE, ELBEUF-SUR-ANDELLE, LE HERON, MORVILLE-SUR-ANDELLE

**Superficie :** 32,99 ha

**Arrêté de classement du 23/08/1995 :** est classé l'ensemble formé sur les communes de Croisy-sur-Andelle, Elbeuf-sur-Andelle, le Héron et Morville-sur-Andelle par le Manoir de Malvoisine et son domaine, d'une surface de 30 hectares environ, défini comme suit, conformément au plan à l'échelle de 1/25000<sup>ème</sup> et aux plans cadastraux annexés au présent arrêté :

commune de Croisy-sur-Andelle

Section B1 ; parcelles n° 47, 48, 49 et 250

commune d'Elbeuf-sur-Andelle

Section C ; parcelles n° 128 et 129

commune du Héron

Section B1 ; parcelles n° 68 à 84, 180 et 195

Section B2 ; parcelles n° 137 à 146

commune de Morville-sur-Andelle

Section ; parcelle n° 262 et 295

Sont également classés la rivière l'Andelle ainsi que les voies et chemins situés à l'intérieur du site.

Est abrogé l'arrêté du 4 Mars 1943 inscrivant l'ensemble formé sur la commune du Héron par la ferme de «la Malvoisine» et le plan d'eau d'Andelle, en tant qu'il concerne le même site.